

**N° 8225<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

---

**PROJET DE LOI**

**modifiant le Code du travail en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/2121 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive (UE) 2017/1132 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(11.3.2025)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 4 mars 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**modifiant le Code du travail en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/2121 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive (UE) 2017/1132 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 4 mars 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 24 octobre 2023 et 4 février 2025 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 11 mars 2025.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marc THEWES

